



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – TUNISIE

LISTE DES DOCUMENTS

COURT SEJOUR - VOYAGE D'AFFAIRES

Vous souhaitez vous rendre en Belgique pour affaires et ne séjournerez pas plus de 90 jours.

Important ! Garanties de retour (évaluation du risque migratoire) : il est conseillé au demandeur de visa de donner un maximum d'informations et de documents sur la situation familiale, professionnelle, socioéconomique, et patrimoniale du demandeur (p.ex., preuve des liens familiaux que le demandeur garde dans le pays, preuve de la source et de la régularité des revenus du demandeur ou de son conjoint, preuve de propriétés, etc.). Ces informations et documents sont essentiels pour évaluer la volonté de quitter le territoire Schengen à l'échéance du visa.

LISTE DES DOCUMENTS

- Un formulaire de demande de visa Schengen rempli sur [Visa-On-Web](#)
- Une seule photo d'identité récente (max 3 mois), en couleur avec fond blanc.
- Le passeport doit être valable encore 3 mois (minimum) à l'échéance du visa demandé.
- Copie de la page d'identité du passeport et de toutes les pages utilisées.
- Une lettre d'invitation nominative et ponctuelle de la firme partenaire en Belgique. Cette lettre doit mentionner le but et la durée du séjour ainsi que la nature des relations d'affaires que l'entreprise a avec vous ou votre société
- Une preuve de votre activité professionnelle :
 - **Salariés** : Attestation de travail, ordre de mission, historique CNSS, 3 dernières fiches de paie ;
 - **Indépendants** : Copie de la carte d'identité fiscale + copie de parution de la société au JORT ;
 - Vos extraits bancaires personnels des 6 derniers mois.
- La preuve de l'activité de votre société :
 - Une copie du statut ;
 - Une copie de la publication au JORT ;
 - Le cas échéant, une copie de la déclaration d'ouverture ;
 - La preuve des transactions commerciales réalisées ou en cours ;
 - Une copie des quittances d'impôts.



- La preuve de la réservation d'hôtel**
- Réservation du billet d'avion Aller-retour**
- Assurance de voyage**
- Une preuve de la prise en charge financière du séjour (p.ex. mention de la prise en charge dans la lettre d'invitation) ou des moyens de subsistance suffisants (change, cartes de crédit)**

Remarque : Le dossier doit être présenté en original + une copie.